

J'entre dans les salles d'informatique seulement lorsqu'**un-e enseignant-e est présent-e**.

J'utilise les moyens informatiques de l'école uniquement pour la réalisation de **tâches scolaires**. Je m'abstiens donc de télécharger des jeux, des logiciels, de la musique et d'effectuer des achats en ligne.

J'ai le privilège de pouvoir utiliser du matériel de qualité et onéreux dont je **prends grand soin**.

Je suis responsable de la **sauvegarde** de mes documents et n'utilise des supports externes qu'avec l'approbation d'un enseignant-e.

J'ouvre et gère seulement mes propres fichiers, pas ceux d'autrui.

Je garde mes **mots de passe** pour moi. Ils sont comme les clés de ma maison.

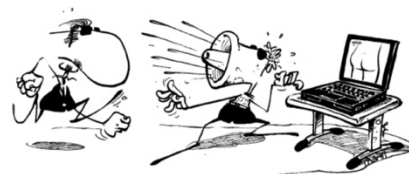


J'utilise ma **messagerie** électronique de manière responsable (je la consulte régulièrement, je rédige de manière appropriée, je signe mes courriels, je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu, ...).

Si je suis harcelé-e (injures, menaces, exclusion, ...), j'en parle à un-e adulte de confiance. Le **cyber-harcèlement** est puni par la loi.

Tout ce que je trouve sur internet n'est pas forcément vrai, ni à jour. Lorsque je découvre des contenus choquants, j'en parle à un-e adulte de confiance.

Je ne publie pas (ne diffuse pas, ne consulte pas, ne conserve pas) des injures, des propos racistes, diffamatoires ou de la pornographie, ni par internet, ni par téléphone portable.



De nombreux éléments présents sur internet sont protégés par le **droit d'auteur** et le **droit à l'image** que je respecte, notamment sur www.frischool.ch. Lorsque je publie des informations, je cite mes sources ou bien je produis mes propres documents.

Je demande l'autorisation de mon enseignant-e avant de publier des informations sur internet.

La **publication de photos** ou de **vidéos** de personnes ne peut se faire qu'avec leur accord, et s'il s'agit d'élèves, il faut également l'accord de leurs parents.



En cas de non-respect de la charte, je suis sanctionné-e et mes parents en sont informés.

Dans certains cas, des poursuites pénales peuvent être engagées.

